

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 31 mars 2023

Date de convocation : 24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Votants : 12

Pouvoir : 2

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Maxime POTY, Sylvie BERTOÏA, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Michèle LEFLEM (Pouvoir à Jean Louis MALATERRE), Magali NEVORET (Pouvoir à Chantal CASSECUELLE), Jean Yves BEAUDOT.

Absents-es :

Secrétaire élu (e) : Corinne BRAMAS

Ordre du Jour :

- 1 – Prix du repas des invités au repas des anciens
 - 2 – Résiliation de bail de parking sous le marché couvert
 - 3 – Attribution d'un emplacement de parking sous le marché couvert
 - 4 – Comptes de gestion 2022 : Budgets Général et Assainissement
 - 5 – Comptes Administratifs 2022 : Budgets Général et Assainissement
 - 6 – Affectation des résultats 2022 : Budgets Général et Assainissement
 - 7 – Votes des 3 taxes
 - 8 – Budgets Primitifs 2023 : Général et Assainissement
 - 9 – Commission de contrôle des Listes Electorales
- Questions diverses

✓ *Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2023*

Le compte rendu de la séance du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

✓ *1 - Prix du repas des invités au repas des anciens*

Monsieur le Maire rappelle les différents frais engagés pour le repas des anciens à savoir :

- Frais d'alimentation
- Honoraires des musiciens
- Salaire du personnel municipal

Et précise que le coût de revient par personne est de 40 €.

Il rappelle que les participants au repas des anciens, peuvent avoir des invités et qu'il convient de leur demander une contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Fixe le prix du repas pour les invités au repas des anciens à 40 €

CLD n° 001-210100269-20230331-del01-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

✓ 2 – Résiliation de bail de parking sous le marché couvert

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier en date du 02 février 2023 par lequel Mme XXX demande la résiliation du bail de son emplacement de parking sous le marché couvert – Emplacement n°5 - au 31 mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les emplacements ont été renumérotés suite à un réaménagement des places sous la halle et précise que le nouveau numéro qui a été attribué à l'emplacement est le numéro 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Résilie le bail de l'emplacement de parking N°3 sous le Marché couvert au 31 mars 2023.

CLD n° 001-210100269-20230331-del02-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

✓ 3 – Attribution d'un emplacement de parking sous le marché couvert

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu le 07 mars 2023 par lequel M. XX, demeurant X Rue Marsale à Bâgé-le-Châtel demande l'attribution du bail de l'emplacement de parking n°3 sous le marché couvert à compter du 1^{er} avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Attribue le bail de l'emplacement de parking N°3 sous le Marché couvert à M. XXX
à compter du 1^{er} avril 2023
Fixe le loyer à 18 € mensuels
Autorise le Maire à signer le bail de location à intervenir

CLD n° 001-210100269-20230331-del03-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

✓ 4 – Comptes de gestion 2022 : Budgets Général et Assainissement

04-1-2023

Budget général : Dépenses et Recettes de l'année 2022

Investissement	Recettes	281 621.32 €	
	Dépenses	392 950.79 €	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		- 111 329.47 €
Fonctionnement	Recettes	690 676.42 €	
	Dépenses	545 480.04 €	
	Résultat d'exécution positif de l'exercice		+ 145 196.38 €

CLD n° 001-210100269-20230331-del04_1_2023-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

04-2-2023

Budget assainissement : Dépenses et Recettes de l'année 2022

Investissement	Recettes	49 677.00 €	
	Dépenses	173 220.08€	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		- 123 543.08 €
Fonctionnement	Recettes	75 581.90 €	
	Dépenses	109 327.28 €	

Résultat d'exécution négatif de l'exercice - **33 745.38 €**

CLD n° 001-210100269-20230331-del04_2_2023-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Les comptes de gestion du comptable public sont votés à l'unanimité

✓ 5 - Comptes Administratifs 2022 : Budgets Général et Assainissement

Budget Général avec résultats reportés 2021

Fonctionnement	Dépenses	545 480.04 €
	Recettes	690 676.42 €
	Résultats 2022	145 196.38 €
	Résultat positif reporté 2021	238 393.98 €
	Résultat positif définitif 2022	145 196.38 € + 238 393.98 € soit 383 590.36 €
Investissement	Dépenses	392 950.79 €
	Recettes	281 621.32 €
	Résultats 2022	- 111 329.47 €
	Résultat négatif reporté 2021	- 31 313.05 €
	Résultat négatif définitif 2022	- 111 329.47 € + - 31 313.05 € soit - 142 642.52 €

Restes à réaliser 2022 : 204 006.06 € (dépenses engagées sur 2022 non réglées au 31 décembre 2022)

Résultat cumulé positif 2022 général : 240 947.84 € (383 590.36 € - 142 642.52 €)

CLD n° 001-210100269-20230331-del05_2_2023-BF

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Budget Assainissement avec résultats reportés 2021

Fonctionnement	Dépenses	109 327.28 €
	Recettes	75 581.90 €
	Résultats 2022	- 33 745.38 €
	Résultat positif reporté 2021	39 645.08 €
	Résultat positif définitif 2022	- 33 745.38 € + 39 645.08 € soit 5 899.90 €
Investissement	Dépenses	173 220.08 €
	Recettes	49 677.00 €
	Résultats 2022	- 123 543.08 €
	Résultat positif reporté 2021	130 673.34 €
	Résultat positif définitif 2022	- 123 543.08 € - 130 673.34 € soit 7 130.26 €

Restes à réaliser 2022 : 0 € (dépenses engagées sur 2022 non réglées au 31 décembre 2022)

Résultat cumulé positif 2022 assainissement : 13 029.96 € (5 899.90 € + 7 130.26 €)

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} Adjoint met au vote les comptes Administratifs du Maire. Ceux-ci sont votés à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

CLD n° 001-210100269-20230331-del05_2_2023-BF

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

✓ 6 - Affectation des résultats 2022 : Budgets Général et Assainissement

Budget général : 383 590.36€ à affecter :

346 648.58 € au compte 1068 pour le financement des investissements
(Restes à réaliser 2022 soit 204 006.06 € + solde d'exécution d'investissement négatif soit 142 642.52 €)

36 941.78 € en report de fonctionnement au compte R 002

CLD n° 001-210100269-20230331-del06_1_2023-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Budget assainissement : 5 899.70 € à affecter :**5 899.70 €** en report de fonctionnement au compte R 002

CLD n° 001-210100269-20230331-del06_1_2023-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Les affectations de résultats sont votées à l'unanimité.

✓ 7- Votes des 3 taxes

Monsieur le maire explique que les bases d'imposition ont augmentées d'environ 7 % cette année et propose donc de ne pas bouger les taux afin de ne pas charger les ménages. Mme Bertoïa et M. Da Costa font remarquer qu'il serait plus judicieux d'augmenter les taux régulièrement d'année en année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour et deux abstentions (M. Da Costa et Mme BERTOÏA) fixe les taux 2023 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 26.28 %

Taxe Foncier non bâti : 46.61 %

Taxe d'habitation RS : 11.05 %

CLD n° 001-210100269-20230331-del07-DE

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

✓ 8 – Budgets Primitifs 2023 : Général et AssainissementBudget Primitif général de l'année 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **646 087.35 Euros**
Et en dépenses et recettes d'investissement à **679 572.79 Euros**

CLD n° 001-210100269-20230331-del08_1_2023-BF

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Budget Primitif Assainissement de l'Année 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **130 935.51 Euros**
Et en dépenses et recettes d'investissement à **69 567.93 Euros**

CLD n° 001-210100269-20230331-del08_2_2023-BF

Transmis en préfecture le 12 avril 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets 2023 présentés par le Maire.

✓ 9 – Commission de contrôle des Listes Electorales

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Mme la Préfète précisant que conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Les membres des commissions de contrôle, nommés pour une période de 3 ans, sont chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

La composition de ces commissions diffère selon le nombre d'habitants de la commune et la composition du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, elle se compose de :

Un conseiller municipal
Un délégué de l'administration
Un délégué du tribunal judiciaire

Une commission de contrôle a été désignée il y a trois ans, il convient de la renouveler.
Se proposent

Déléguée titulaire : Mme Corinne BRAMAS
Déléguée suppléante : Madame Nathalie BOURDON

✓ *Questions diverses*

Le marché hebdomadaire a été relancé ce jour. Il a remporté un gros succès. M. Malaterre précise qu'il serait peut-être intéressant de proposer une animation une fois par mois.

Mme Mauceli informe que le repas du CCAS aura lieu demain, samedi 1^{er} avril. 44 personnes sont inscrites, 9 personnes sont prévues pour le service.

L'inauguration de la salle polyvalente aura lieu vendredi 7 avril à 18 h 30. La présence des conseillers est demandée à 17 h 30 pour la préparation de la salle.

Mme Cassecuelle fait part de la réunion de la commission bibliothèque. 3 bénévoles suivront une formation pour penser l'aménagement des futurs locaux. Une première visite de bibliothèque a déjà eu lieu.

Spectacle des Balladins à la salle polyvalente : 21, 22, 28 et 29 avril.

SIVU : la région a donné une subvention exceptionnelle pour les travaux d'agrandissement de la caserne.

SIVOS : un éclairage led sera installé sur le terrain d'entraînement et un skate park installé en face du parking du stade.

SIEA : La région s'est retirée du partenariat avec l'organisme mais continuera à donner des subventions. Les travaux fibres sont annoncés terminés pour la fin juin, les opérateurs commenceront à démarcher les habitants fin septembre, début octobre. Par l'intermédiaire du SIEA, il pourra être acheté 2 panneaux solaires amovibles.

M. Party signale la présence de plus en plus importante de ragondins sur les berges de la Loëze.

Prochain conseil le 28 avril 2023 à 19 h.

La séance est levée à 21 h 40

Le Maire,
Jean Louis Malaterre

La Secrétaire,
Corinne BRAMAS



